

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 

Québec, le 2 décembre 2016

AUTORISATION
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
(RLRQ, chapitre E-12.01)

Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Case postale 6122
Gaspé (Québec) G4X 2R6

N/Réf. : 5142-02-11

SCW : 1025634

N/Autorisation : HF-2016-12-02-31-LEMV

Période de validité de l'autorisation : 2016-12-02 au 2019-12-31

**Objet : Autorisation du ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques du projet d'installation d'un mât de mesure
météorologique dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord
aux Îles-de-la-Madeleine en vertu de l'article 18 de la
*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 15 septembre 2016,
reçue le 20 septembre 2016 et dûment complétée le 25 octobre 2016,
j'autorise, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les espèces menacées
ou vulnérables*, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit
ci-dessous :

Projet d'installation d'un mât de mesure météorologique
incluant huit haubans ancrés au sol.

L'intervention projetée est située dans l'habitat floristique de
la Dune-du-Nord sur le territoire de la municipalité des Îles-
de-la-Madeleine. Les coordonnées géographiques du point
central de l'intervention projetée sont : 47°34'7.83"N –
61°37'57.56"O.

Le 2 décembre 2016

Le titulaire doit respecter les conditions d'autorisation suivantes :

- Procéder au nettoyage de la machinerie excavatrice avant son arrivée sur le site des travaux projetés afin qu'elle soit exempte de boue, de fragments de plantes et d'organismes
- La machinerie utilisée devra être en mesure de circuler à l'intérieur des chemins existants ou sur le sol dénudé afin de ne pas affecter les plants de corème de Conrad et d'hudsonie tomenteuse
- L'ensemble des mesures et engagements concernant, notamment, la circulation des véhicules, le démantèlement, la protection des plants de corème de Conrad et d'hudsonie tomenteuse, l'avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques préalablement aux travaux, le suivi et le plan de mesures d'urgence prévus aux documents cités à la section suivante

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation intitulée « Installation d'un mât de mesure météorologique – Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables – Habitat floristique de la Dune-du-Nord, présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Activa Environnement, N/Réf. : E1610-118/12332, 15 septembre 2016 », 7 pages et 1 annexe
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 20 septembre 2016 à 08 :10, par M. François Tremblay, aménagiste et directeur de projet chez Activa Environnement, 1 page et 1 pièce jointe
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 12 octobre 2016 à 14 :18, par M. François Tremblay, aménagiste et directeur de projet chez Activa Environnement, 2 pages et 1 pièce jointe
- Lettre de M. François Tremblay, d'Activa Environnement à M^{me} Évelyne Barrette, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 7 octobre 2016, concernant les réponses à la demande d'informations relatives à la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, 3 pages et 3 pièces jointes

Le 2 décembre 2016

- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 25 octobre 2016 à 10 :57, par M. François Tremblay, aménagiste et directeur de projet chez Activa Environnement, 4 pages et 1 pièce jointe
- Carte « Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine - Implantation d'un mât de mesure météorologique Dune-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine – Répartition du corème de Conrad 1995-2016 et localisation des aires de travaux et de circulation », préparée par Simon Boudreault, biologiste chez Activa Environnement, 21 octobre 2016, 1 page
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 25 octobre 2016 à 12 :17, par M. François Tremblay, aménagiste et directeur de projet chez Activa Environnement, 4 pages et 1 pièce jointe

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

L'intervention projetée devra être réalisée et exploitée conformément à ces documents. De plus, celle-ci devra être réalisée dans le respect des autres lois et règlements en vigueur.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

De plus, lors de l'exercice de l'activité citée en objet, l'exécutant devra à tout moment être en mesure de présenter cette autorisation ainsi que celles qui lui sont affiliées.

Pour le ministre,

A blue ink signature, appearing to be 'J. Laniel', written in a cursive style.

Jean-Pierre Laniel, directeur
Direction de l'expertise en
biodiversité

